

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
COMMUNE DE GINESTAS

N° D2022-07-02

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
de l'AUDE

Arrondissement
de NARBONNE

Domaine :

Administration
Générale

Objet :

Subvention
exceptionnelle au
CPAG

Nbre de conseillers

- en exercice	15
- présents	14
- votants	15
- absents	01
- exclus	

Convocation en date
du : 22/08/2022

Affichage en date
du :

Publication de la
présente en date
du :

CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION
SOUS-PREFECTURE
DE NARBONNE LE :

PAR PUBLICATION
LE :

Séance du Conseil Municipal du 29/08/2022

Le Conseil Municipal de la commune de Ginestas, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Georges COMBES.

Présents : : COMBES Georges, LEDOYEN Anne-Sophie , BLANC Eric, GREGOIRE Annick, AGUAS Marie Line, TROCHON Marjolaine, MARTINEZ Christine, HAMMOUDI Bilal, ROCHETTE Justin, RANDRIAMANALINA Nalson, CRESSEND Laurent, VIGNON Lucie, PRIOLEAU Karine, CARDONA Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Alain CECCHINATO

Empêchés :

Procurations : Alain CECCHINATO à Eric BLANC

Secrétaire : TROCHON Marjolaine

Monsieur le Maire indique au conseil que l'association CPAG a pris en charge en 2021 les frais d'organisation des festivités de Noël offertes aux élèves des écoles primaires.

Le montant des dépenses s'élève à 1.000 €, il propose d'accorder en contrepartie une subvention exceptionnelle d'un montant équivalent.

Le conseil après délibération,

▣ Donne son accord pour l'attribution au CPAG d'une subvention de 1.000 €

Fait et délibéré en séance le jour, le mois et l'an ci-dessus et ont, les membres présents, signés au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 du C.G.C.T.

Ginestas le 29/08/2022

Le Maire,
Georges COMBES